

Monsieur le Président, chers collègues,

En novembre 2015, le rapport d'activité de la DSP transport pour l'année 2014 faisait état d'un résultat d'exploitation, pour la société Kéolis, supérieur de plus de 300 000€ par rapport au contrat de délégation (soit un gain supplémentaire de +36%).

Aujourd'hui le même rapport pour l'année 2015 fait état d'un résultat d'exploitation, pour la même société Kéolis, supérieur de 500 000€, soit un gain de 77% par rapport au contrat initial.

Entre ces 2 présentations de rapport, nous avons, à 2 reprises, délibéré sur des augmentations tarifaires applicables au réseau de transport public de Nîmes Métropole.

Entre ces 2 présentations nous votons tous les ans une subvention d'équilibre (12 millions aujourd'hui) constatant le déficit du budget annexe transport de notre agglomération.

Entre ces 2 présentations bon nombres d'arrêts de bus sont purement et simplement supprimés et notamment dans nos petites communes rendant l'accès au service public de transport de plus en plus difficile.

Vous l'avez dit, Monsieur le Président lors du dernier conseil communautaire, cette DSP n'est pas la meilleure ; c'est le moins que l'on puisse dire.

En effet l'objet d'une délégation de service public est de partager les risques entre le délégant et le délégataire.

Aujourd'hui Kéolis se partage les excédents, Nîmes Métropole et ses communes se partagent les déficits, nos usagers se partagent les hausses tarifaires. Pour notre groupe IEC, cette répartition n'est pas acceptable en l'état.

Monsieur le Président, ne voyez pas dans nos propos une quelconque menace ou pression politique à votre égard.

Mais Monsieur le Président nous vous demandons de prendre acte de nos propos, pour que Nîmes Métropole rentre, enfin, dans une phase de négociation forte avec Kéolis, l'actuel délégataire.

Une négociation qui doit permettre de rééquilibrer le partage des risques de cette DSP. Certes nous sommes dans un contexte commercial où une entreprise privée doit gagner de l'argent, mais cela ne peut pas se faire au détriment de notre collectivité et au détriment de nos habitants.